Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20141218-2014-12-18\_050-DE

Date de télétransmission : 23/12/2014

Date de réception préfecture : 23/12/2014

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



GD2014-12-18\_050

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Président: M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 11 décembre 2014 Publié le 19 décembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79 Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79 Nombre de procurations : 7

Scrutin: Pour: 70 Abstention: 0 Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

#### Membres titulaires présents :

	memores manifes presents.	
M. Alain MILLOT	M. Charles ROZOY	Mme Sandrine RICHARD
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Jean ESMONIN	M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Patrick CHAPUIS	M. Abderrahim BAKA	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Christine MARTIN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Danielle JUBAN	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Frédéric COURT
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Anaïs BLANC
M. Michel ROTGER	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Fréderika DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	

### Membres suppléants avec voix délibératives présents :

#### M. Bertrand FRANET

### Membres titulaires absents:

M. Alain HOUPERT	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Bertrand FRANET
Mme Anne ERSCHENS	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. François HELIE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Édouard CAVIN	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Roland PONSAA	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
M. François NOWOTNY	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean DUBUET	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD.
M. Patrick BAUDEMENT	

GD2014-12-18 050 N°50 - 1/2

# OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Dijon - Marché de l'agro - Rues de Skopje et Docteur Stein - Cession d'une emprise foncière à la société Salaisons Dijonnaises

Le Grand Dijon procède à la restructuration et au réaménagement de la zone d'activités du Marché de l'Agro dans le cadre de sa compétence de développement économique. Il est rappelé la vocation agroalimentaire de cette zone soumise à un règlement autorisant les constructions, ouvrages et travaux destinés aux activités agroalimentaires ainsi qu'à leurs activités annexes et les activités de service liées, nécessaires ou participant au bon fonctionnement du secteur.

Par délibération soumise à l'approbation du Conseil de Communauté lors de cette même séance, il a été décidé d'acquérir sur la Ville de Dijon, des portions de voirie rue de Skopje, d'une superficie globale d'environ 745 m², après déclassement du domaine public communal, en vue de disposer de tènements permettant l'installation d'entreprises ou l'extension des activités existantes.

La société Salaisons Dijonnaises, installée rues Aspirant Buffet, de Skopje et Docteur Stein, a fait part de son intérêt pour l'acquisition d'une emprise foncière en nature de voirie, d'une superficie d'environ 240 m², au nord de son implantation en vue de l'amélioration de ses conditions d'exploitation.

Il est proposé de céder cette emprise déclassée, moyennant le montant unitaire de 30 € HT le m², conforme à l'évaluation de France Domaine.

# Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'autoriser la cession au profit de la société Salaisons Dijonnaises sise rue Aspirant Buffet 21000 Dijon, d'une emprise foncière en nature de voirie, déclassée, d'une superficie d'environ 240 m², située rues de Skopje et Docteur Stein, cadastrée section AK n°305p;
- de dire qu'il sera procédé à cette cession, après régularisation de l'acte d'acquisition de l'emprise foncière, moyennant le montant unitaire de 30 € HT le m²;
- de dire qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et autoriser Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de la vente.

GD2014-12-18 050 N°50 - 2/2

